



Acces Aux Marches du Carbone en Côte d'Ivoire

FEUILLE DE ROUTE DE LA PREPARATION

AOUT 2023

Remerciements:

Nous remercions toutes les personnes et institutions qui ont contribué directement et indirectement à l'élaboration de cette Feuille de route de la préparation pour l'accès aux marchés du carbone, notamment les participants à l'atelier formation et de consultation sur les marchés du carbone organisé du 7 au 9 mars 2023 à Abidjan, ainsi que tous les ministères sectoriels et les partenaires techniques et financiers qui ont participé au processus de consultation.



préparé avec le soutien du PNUD.

Table des matières

I. Contexte	1
II. Objectif	2
III. Approche méthodologique	2
1. Diagnostic des besoins	3
2. Identification des actions à réaliser	3
3. Elaboration et validation de la Feuille de route	3
IV. Principales interventions	4
1. Principales interventions au niveau stratégique.	4
• 1.1. Connaissance et savoir	4
• 1.2. Données et informations	5
• 1.3. Infrastructure	6
• 1.4. Cadre/Politique nationale sur les marchés du carbone	7
• 1.5. Arrangements institutionnels	7
• 1.6. Cadre réglementaire	8
• 1.7. Stratégie nationale	9
2. Principales interventions au niveau opérationnel	10
• 2.1. Intermédiation de marché	10
• 2.2. Appui-Conseil technique indépendant	11
V. Feuille de route	12

Sigle et abréviations:

CCNUCC: Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques

CDN: Contribution Déterminée au niveau National

CMA: Conférence des Parties faisant office de réunion des Parties de l'Accord de Paris

CP4D: Facilité des Paiements Carbone pour le Développement

FAT: Foresterie et les autres affectations des terres

GES: Gaz à effet de serre

ITMO: Résultats d'atténuation transférés au niveau international

OMGE: Objectif d'atténuation global des émissions

PNUD: Programme des Nations Unies pour le Développement

TCN: Troisième Communication Nationale

VCM: Marchés Volontaire du Carbone

Contexte

Conscient des impacts réels et potentiels des changements climatiques sur son développement socio-économique et le bien-être de ses populations, le Gouvernement Ivoirien s'est engagé de manière résolue depuis plusieurs décennies sur une trajectoire de développement bas carbone et résilient aux changements climatiques. En effet, depuis 1994, le pays a adhéré à plusieurs protocoles et plans d'actions internationaux de lutte contre les changements climatiques, y compris la ratification de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (1994) et l'Accord de Paris (2016).

L'Accord de Paris, en tant que nouvel instrument universel de mise en œuvre de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), s'est fixé comme objectif de limiter l'augmentation du réchauffement en dessous de 2°C à l'horizon 2100. Sur la base de cet objectif, les pays ont pris des engagements d'atténuation de Gas à effet de serre (GES) dans le cadre de Contribution Déterminée au niveau National (CDN) révisable tous les cinq (5) ans. La Côte d'Ivoire a élaboré et soumis ses CDN en 2015 prévoyant essentiellement une réduction de 28,25% des émissions de (gaz à effet de serre) d'ici 2030 par rapport au scénario de référence à partir de 2012 (34.253,25 kt CO₂eq). En réponse à l'appel du relèvement de l'ambition climatique et pour combler les insuffisances identifiées dans cette première CDN (ex. absence du secteur Foresterie et les autres Affectations des Terres, FAT), la Côte d'Ivoire a finalisé la version révisée de ses CDN en mars 2022.

Dans sa CDN révisée, la Côte d'Ivoire a rehaussé son ambition climatique de 28,25% à 30,41% correspondant à un abattement de trente-sept (37) millions de tonnes équivalent de CO₂ dans tous les secteurs, y compris le secteur de la Foresterie et Affectation des Terres (FAT) à l'horizon 2030 par rapport au nouveau scénario de référence en se servant des moyens nationaux, et une réduction conditionnelle de 98,95 % à l'horizon 2030 par rapport au scénario de référence, sous réserve d'un soutien financier international approprié. La CDN révisée a identifié les marchés du carbone comme une opportunité unique de mobilisation des financements climatiques d'envergure pour la réalisation de ses ambitions climatiques.

Afin d'assurer un accès effectif aux marchés du carbone et la mobilisation subséquente des financements climatiques d'envergure attendus, la réalisation d'un diagnostic de l'état des lieux s'est avérée indispensable pour l'élaboration d'une Feuille de route d'assistance technique en vue du renforcement des capacités pour un engagement stratégique et informé sur les marchés du carbone.



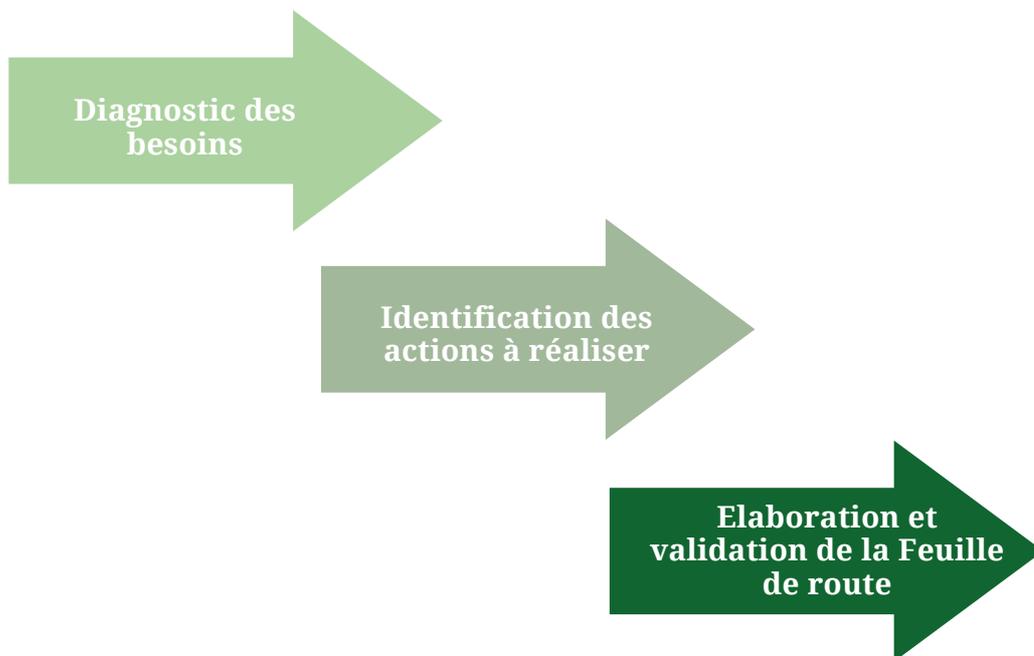
Objectif

L'objectif principal de cette Feuille de route est de contribuer à la mise en œuvre effective et cohérente des engagements climatiques de la Côte d'Ivoire dans le cadre de sa CDN.

Spécifiquement, cette Feuille de route a pour but de donner à l'ensemble des parties prenantes clés un cadre de référence et une perspective d'ensemble des actions majeures à mettre en œuvre pour s'assurer un accès effectif de la Côte d'Ivoire aux marchés du carbone et la mobilisation subséquente des financements climatiques pour la mise en œuvre effective de sa CDN.

Approche méthodologique

L'approche méthodologique pour l'élaboration du Plan de préparation de la Côte d'Ivoire pour l'accès effectif aux marchés du carbone est structurée autour de trois points essentiels, notamment (i) le diagnostic des besoins en renforcement des capacités ; (ii) l'identification des actions spécifiques à réaliser ; et en fin (iii) l'élaboration de la feuille de route ou calendrier de mise en œuvre.



1. DIAGNOSTIC DES BESOINS

Le diagnostic des besoins a été réalisé suivant une approche participative et inclusive et avec pour fondement de base les critères minimums requis pour une participation effective aux marchés du carbone tels que définis notamment par les décisions et directives du CMA (Conférence des Parties faisant office de réunion des Parties de l'Accord de Paris), ainsi que des expériences et leçons apprises des marchés volontaires du carbone (VCM).

Pour ce faire, l'approche a consisté en premier lieu en une formation des parties prenantes clés sur les notions fondamentales des marchés du carbone (marchés règlementés et VCM) au regard de la nouveauté de cette thématique afin de s'assurer un niveau de compréhension uniforme pour l'ensemble des parties prenantes et par échantillon, une participation effective de tous au diagnostic des besoins. C'est dans cette logique qu'une formation de (02) deux jours sur les marchés du carbone a été organisée du 7-8 mars 2023 à l'Hôtel SEEN d'Abidjan et à laquelle ont participé plus de 50 représentants du gouvernement, du secteur privé, de la société civile et des organisations internationales.

A la suite de la formation, les participants ont été conviés à une journée de discussions le 9 mars 2023 sur les besoins fondamentaux en renforcement des capacités aussi bien des points de vue de l'armature institutionnelle, du cadre réglementaire que des besoins en termes d'infrastructure et de formations approfondies et spécifiques des acteurs. Cet exercice a conduit plus tard à l'identification des actions à réaliser.

2. IDENTIFICATION DES ACTIONS À RÉALISER

L'identification des actions à réaliser a été effectuée dans la logique de répondre aux besoins en renforcement des capacités identifiés lors du diagnostic précédent. Cet exercice a été réalisé en trois étapes, notamment:

- au cours du dialogue stratégique organisé le 9 mars 2023 dans le cadre de discussions en plénière,
- dans le cadre des rencontres bilatérales organisées avec la plupart des parties prenantes,
- et en fin dans le cadre de la revue générale de la Feuille de route.

3. ELABORATION ET VALIDATION DE LA FEUILLE DE ROUTE

Sur la base des résultats des interventions précédentes, une Feuille de route a été élaborée à l'effet de donner à l'ensemble des parties prenantes une vision globale et un cadre de référence pour le suivi de la mise en œuvre des activités de préparation pour l'accès aux marchés du carbone. Cette Feuille de route a fait l'objet d'une revue et validation par les parties prenantes.

4. PRINCIPALES INTERVENTIONS

Les résultats des exercices précédents ont permis d'identifier un ensemble d'interventions pouvant appréhender aussi bien du point de vue stratégique qu'opérationnel et sous un prisme temporel à court (≤ 6 mois), moyen ($6 > \text{mois} \leq 12$ mois) et long (> 12 mois) termes.

4.1 Principales interventions au niveau stratégique

Les interventions au niveau stratégique se fondent sur les contraintes et besoins spécifiques y afférents ayant pour objet de renforcer l'environnement habilitant pour un accès effectif et stratégique aux marchés du carbone tels que décrit ci-dessous.

4.1.1 Connaissance et savoir

Contrainte: Le savoir constitue le fondement de base pour participation effective aux marchés du carbone et plus particulièrement une prise de décision informée par les décideurs politiques. En Côte d'Ivoire, le savoir et le niveau de connaissance des parties prenantes clés sur les marchés du carbone restent très limitées du fait d'un accès limité aux formations et aux outils didactiques y afférents, ainsi qu'aux opportunités limitées en termes de partage d'expérience eu-égard de la nouveauté de cette thématique.

Actions à réaliser:

 **Organiser au moins (04) trois ateliers de formation respectivement sur les thématiques suivantes:**

- Généralités sur les marchés du carbone: Il s'agira de former les divers acteurs clés de la finance carbone en Côte d'Ivoire (secteur publique, secteur privé, société civile) sur les notions fondamentales des marchés du carbone. A la différence de la précédente formation générale qui a eu lieu en mars 2023, cette formation sera beaucoup plus approfondie et portera un accent sur des éléments spécifiques des marchés du carbone qui pourraient s'avérer davantage pertinents au contexte spécifique de la Côte d'Ivoire (ex. ajustements correspondants). Cette formation sera également une opportunité d'effectuer un rappel général sur les notions dispensées lors de la précédente formation, donnant ainsi une opportunité de rattrapage aux acteurs qui n'ont pas pu participer à la première formation. Idéalement, cette formation sera élargie aux acteurs régionaux dont le rôle/mandat s'avère important dans le cadre de l'accès aux marchés du carbone.
- Formulation des projets carbonés du secteur forestier: Cette formation vise principalement les acteurs clés du secteur forestier intéressés par les questions d'accès aux marchés du carbone en Côte d'Ivoire, notamment les représentants des institutions publiques (ex. Ministère des Eaux et Forêts), et éventuellement les représentants du secteur privé et de la société civile exerçant dans le secteur des forêts. Cette formation permettra aux participants d'acquérir des connaissances spécifiques en matière de conception et mise en œuvre de projets carbonés du secteur forestier et servira de plateforme pour le partage d'expérience avec les promoteurs de projet carbone des pays du sud.

- Formulation des projets carbonés du secteur de l'énergie: de manière similaire, cette formation vise particulièrement les acteurs du secteur de l'énergie avec un accent particulier sur les secteurs de l'énergie de la CDN (production d'électricité, transport, industrie et bâtiments). Comme dans le cas précédent, cette formation permettra aux participants d'acquérir des connaissances spécifiques en matière de conception et mise en œuvre de projets carbonés du secteur forestier et servira de plateforme pour le partage d'expérience avec les promoteurs de projet carbone en cours de mise en œuvre dans les pays du sud.
- Instruments financiers innovants de la finance climatique: Cette formation s'adresse particulièrement aux agents du Ministère de l'Economie et des Finances et dans une certaine mesure les acteurs du secteur privé de la finance climatique. Cette formation couvrira les divers instruments de la finance climatique, notamment les obligations vertes (Eurobond vs ESG bond), échange dette-actions climatiques, prêts ESG, etc. avec un accent particulier sur le contexte ivoirien.

 Développer au moins (02) manuels de formation générale sur l'accès aux marchés règlementés du carbone et aux marchés volontaires du carbone respectivement à l'intention des décideurs politiques et des potentiels promoteurs de projets carbonés au niveau national;

 Organiser au moins (02) partage d'expériences sud-sud sur les marchés du carbone dont un virtuel et un en présentiel (ex. voyage de partage d'expérience au Costa-Rica/Kenya/Brésil, etc.).

Contrainte	Action à réaliser	Horizon temporel
Savoir et connaissance des parties prenantes clés sur les marchés du carbone restent très limitées	1.1.1. Organiser au moins (04) trois ateliers de formation sur la finance carbone	<i>Court terme</i>
	1.1.2 Développer au moins (02) manuels de formation générale sur les marchés règlementés du carbone et les marchés volontaires du carbone	<i>Court terme</i>
	1.1.3 Organiser au moins (02) partage d'expériences sud-sud sur les marchés du carbone	<i>Court terme</i>

4.1.2 Données et informations

Contrainte: La disponibilité de données et informations actualisées, notamment sur le potentiel de réduction des émissions de GES par secteur, constitue un préalable pour une participation effective sur les marchés du carbone permettant ainsi d'éviter les surventes de crédits carbone ou résultats d'atténuation et contribuant par le fait à l'atteinte de l'objectif d'atténuation global des émissions (OMGE). La participation aux marchés règlementés au titre de l'Article 6 de l'Accord de Paris exige aux Parties la soumission du dernier Rapport d'inventaire national des émissions de GES qui devrait être soumis toutes les quatre années, ainsi que du Rapport de transparence biennal (BTR) incluant des trajectoires spécifiques. Pour le cas de la Côte d'Ivoire, la dernière communication nationale (troisième communication nationale, TCN) a été soumise en décembre 2017 et contient les résultats des inventaires des émissions de GES de la période 1990-2012. Bien que le Rapport biennal actualisé (BUR) ait été soumis en 2018 et pris en compte les émissions de GES jusqu'en 2024, ce sont les résultats d'inventaires des émissions de GES de la TCN qui sont utilisés dans les CDN révisées de mars 2022. Ces résultats des inventaires des émissions de GES de la période 1990-2012 ne peuvent plus refléter à ce jour les émissions de GES et devraient impérativement être actualisés pour une participation effective sur les marchés du carbone.

Actions à réaliser:

- Réaliser l'inventaire national des émissions de GES/finaliser la quatrième communication nationale et actualiser les CDN sur la base des résultats obtenus, notamment en adaptant les engagements inconditionnels et conditionnels du pays au contexte financier actuel.
- Déterminer, grâce à l'outil PLANT du PNUD, les différentes trajectoires de mise en œuvre de la CDN, permettant de mieux appréhender les différents scénarios de participation des différents secteurs à la réalisation des CDN et de déterminer le niveau d'engagement du pays dans les différentes démarches concertées au titre de l'Article 6 de l'Accord de Paris.
- Former les parties prenantes clés à l'usage de l'outil PLANT, ainsi que l'outil de suivi de la mise en œuvre de la CDN (NDC Tracking Tool) développé par la FAO.

Contrainte	Action à réaliser	Horizon temporel
Données et informations obsolètes	1.2.1. Réaliser l'inventaire national des émissions de GES/finaliser la quatrième communication et actualiser les CDN	Moyen terme
	1.2.2 Réaliser l'évaluation PLANT des différentes trajectoires de mise en œuvre de la CDN	Moyen terme
	1.2.3. Former les parties prenantes clés à l'usage des outils PLANT et <i>NDC Tracking Tool</i>	Moyen terme

4.1.3 Infrastructure

Contrainte: Une participation effective aux marchés du carbone requière l'accès à un minimum d'infrastructures et outils comptables pour suivre et contrôler les transactions des crédits carbonés ou résultats d'atténuation (ITMO). Il s'agit notamment du registre carbone et d'un système de comptabilité carbone. Concernant le registre carbone, le pays peut soit développer son premier registre carbone, soit recourir à un registre carbone international ou éventuellement recourir à ces deux options. En tout état de cause, le développement d'un registre national n'est pertinent que dans la mesure où le pays prévoit un grand volume de transactions sur les marchés du carbone du fait que son développement et son opérationnalisation nécessitent non seulement la mise en place d'arrangements juridiques et institutionnels spécifiques, mais aussi des investissements importants. Autrement, il est recommandé au pays de développer un registre carbone national provisoire sous forme d'un simple outil Excel dans lequel toutes les informations pertinentes sont enregistrées, jusqu'à ce qu'il puisse ouvrir un compte dans le registre international. La Côte d'Ivoire ne dispose pas à ce jour de registre carbone national. Cependant, le pays a manifesté sa ferme volonté de disposer d'un registre carbone national. En plus du registre carbone, les pays sont appelés à disposer d'un système ou outil de comptabilisation du carbone définissant de manière spécifique la méthode de comptabilisation et permettant de suivre les différentes transactions sur les marchés du carbone, y compris les ajustements correspondants et les bilans annuels ajustés des résultats d'atténuation dans le cadre des différentes périodes de comptabilisation de leur CDN.

Actions à réaliser:

-  Développer un registre carbone national, ainsi que le manuel de procédure associé, y compris la finition de son encrage institutionnel pour son opérationnalisation.

-  Développer ou se procurer un système/outil automatisé de comptabilisation des transactions carbonées pour la mise en œuvre de la CDN.

Contrainte	Action à réaliser	Horizon temporel
Absence d'infrastructures adéquates	1.3.1. Développer un registre carbone national, ainsi que le manuel de procédure associé	<i>Court terme</i>
	1.3.1. Développer ou se procurer un système/outil automatisé de comptabilisation des transactions carbonées	<i>Moyen/long terme</i>

4.1.4 Cadre/Politique nationale sur les marchés du carbone

Contrainte: Pour une participation effective aux marchés du carbone, il est important pour le pays de se doter d'un Cadre ou d'une Politique à cet effet. Le Cadre ou la Politique a pour objet de définir un ensemble de règles et principes de base régissant le fonctionnement des marchés du carbone au niveau national. Il s'agit notamment de la définition des objectifs stratégiques, des critères d'éligibilité des activités et d'autorisation de transfert, ainsi que les procédures de soumission, d'approbation y afférentes. Un Manuel opérationnel sur les démarches concertées au titre de l'Article 6.2 de l'Accord de Paris est en cours de développement en Côte d'Ivoire. Ce Manuel opérationnel devra être étendu aux autres mécanismes de marchés du carbone, notamment les marchés volontaires du carbone, les démarches concertées au titre du mécanisme de l'Article 6.4 et éventuellement aux démarches non marchandes (Article 6.8). La mise en œuvre de cette politique sera formalisée à travers l'élaboration d'un cadre réglementaire (voir cadre réglementaire ci-dessous).

Actions à réaliser:

 **Compléter le Manuel opérationnel sur l'Article 6.2 en cours de développement en l'étendant aux autres mécanismes de marchés du carbone dans la cadre d'une Politique nationale sur les marchés du carbone.**

Contrainte	Action à réaliser	Horizon temporel
Politique nationale sur les marchés du carbone inadéquate	1.4.1 Elaborer la Politique/Cadre national sur les marches du carbone	<i>Court terme</i>

4.1.5 Arrangements institutionnels

Contrainte: La participation aux marchés du carbone et plus précisément les marchés réglementés du carbone exige la disposition d'un arrangement institutionnel spécifique. Concrètement, les pays doivent établir un cadre institutionnel sur les marchés du carbone, y compris la désignation d'une autorité nationale ayant en charge l'administration (ex. approbation, autorisation, rapportage, etc.) des transactions carbone au niveau national et éventuellement la liaison avec le Secrétariat de la CCNUCC. L'ancrage institutionnel doit être défini de manière à s'assurer une impulsion politique adéquate et favoriser une coordination intersectorielle étroite entre les différents acteurs au regard de la nature multi-sectorielle des marchés du carbone. A ce jour, la Côte d'Ivoire dispose d'une Task force de l'Article 6 au niveau du Ministère de l'Environnement, ainsi qu'une Plateforme nationale sur la finance verte au niveau du Ministère de l'Economie. Au-delà de la pertinence de ces entités spécifiques, il conviendrait d'établir un cadre institutionnel beaucoup plus robuste et intégré permettant de renforcer les synergies et d'éviter les doublons entre les différents secteurs de l'administration concernés par les questions des marchés du carbone en Côte d'Ivoire.

Actions à réaliser:

- Etablir un cadre institutionnel robuste, multi-sectoriel et intégré sur les marchés du carbone.

Contrainte	Action à réaliser	Horizon temporel
Cadre institutionnel sur les marchés du carbone inadéquat	1.5.1.Etablir un cadre institutionnel robuste, multi-sectoriel et intégré sur les marchés du carbone	<i>Moyen terme</i>

4.1.6 Cadre réglementaire

Contrainte: La mise en place d'un cadre réglementaire ne constitue pas à priori une exigence pour une participation aux marchés du carbone. En effet, plusieurs pays, notamment africain (ex. RDC) se sont engagés dans les marchés volontaires du carbone comme opportunité d'apprentissage en vue de développer un cadre réglementaire robuste sur la base de leurs expériences spécifiques. D'autres pays ont procédé par le développement et à l'application d'instruments juridiques visant à faciliter les transactions carbonées circonstanciées. C'est particulièrement le cas de la Côte d'Ivoire avec l'adoption le 03 novembre 2021 du décret portant transfert des titres carbonés dans le cadre du contrat d'achat carbone du Programme de réduction des émissions de GES autour du Parc National de Taï. Cette démarche opportuniste et ciblée à court terme devrait faire place à une approche beaucoup plus robuste, générale et incitative pour l'ensemble des investisseurs de la finance carbone. Il conviendrait donc à court/moyen terme d'établir un cadre réglementaire simplifié d'application générale permettant d'encadrer les transactions sur les marchés du carbone en attendant éventuellement la mise en place d'un cadre plus robuste à long terme. Le développement d'un cadre réglementaire de l'Article 6 est en cours de finalisation. Ce dernier devra être renforcé et étendu à l'ensemble des mécanismes des marchés du carbone, notamment les marchés volontaires du carbone. Par ailleurs, ce cadre réglementaire devra intégrer ou être complété par un mécanisme national de partage des bénéfices et permettant à échéance une mise en œuvre effective du Cadre/Politique national(e) sur les marchés du carbone indiqué(e) ci-dessus.

Actions à réaliser:

- Compléter le développement du cadre réglementaire de l'Article 6 en cours en l'étendant à l'ensemble des mécanismes de marchés du carbone et éventuellement aux mécanismes non marchands.
- Elaborer un mécanisme national de partage des bénéfices issus des transactions sur les marchés du carbone.

Contrainte	Action à réaliser	Horizon temporel
Cadre réglementaire pour l'accès aux marchés du carbone inadéquat	1.6.1. Elaborer le Cadre réglementaire sur les marchés du carbone	Moyen terme
	1.6.2. Elaborer un mécanisme national de partage des bénéfices	Moyen terme

4.1.7 Stratégie nationale

Contrainte: Le développement d'une Stratégie nationale sur les marchés du carbone ne constitue pas une exigence. Néanmoins, il s'agit d'un outil stratégique important permettant de définir une approche robuste et cohérente pour l'atteinte effective des objectifs poursuivis dans le cadre d'un engagement sur les marchés du carbone. La Côte d'Ivoire s'est engagée à élaborer une Stratégie nationale sur les marchés du carbone. Le développement de cette Stratégie devrait s'accorder avec les objectifs des CDN et son Plan d'investissement/mise en œuvre. Plusieurs actions à réaliser identifier précédemment constitueront des fondements de base (ex. potentiel d'atténuation à travers le Rapport national d'inventaire des émissions de GES, scénarios de mise en œuvre des CDN à travers les analyses PLANT), sinon des éléments constitutifs de cette Stratégie (ex. Politique nationale sur les marchés du carbone, arrangements institutionnels, cadre réglementaire). Le développement de cette Stratégie constituera donc l'ultime action permettant de consolider les différentes interventions de ce Plan de préparation et d'aboutir à une vision claire et précieuse pour un engagement effectif sur les marchés du carbone et la mobilisation subséquente des financements climatiques pour une mise en œuvre satisfaisante des CDN et la promotion du développement durable en Côte d'Ivoire.

Actions à réaliser:

 Elaborer une Stratégie nationale sur les marchés du carbone.

Contrainte	Action à réaliser	Horizon temporel
Absence d'un cadre stratégique robuste et cohérent sur les marchés du carbone	1.7.1 Elaborer une Stratégie nationale sur les marchés du carbone	Moyen terme

4.2 Principales interventions au niveau opérationnel

Les principales interventions au niveau opérationnel ont pour objet de favoriser une expérimentation et un apprentissage pratique de l'engagement sur les marchés du carbone bien au-delà des interventions stratégiques précédentes. Concrètement, il s'agira de faciliter un accès véritable aux marchés du carbone par la Côte d'Ivoire à travers un rôle d'intermédiation ou à travers le Conseil technique.

4.2.1 Intermédiation de marché

Contexte: Le PNUD travaille actuellement avec un nombre de partenaires internationaux dans un rôle d'intermédiation de marché visant à faciliter l'acquisition des crédits carbone ou résultats d'atténuation contre paiement aux promoteurs de projets carbone. C'est notamment le cas actuellement au Ghana, au Pérou et en Ukraine dans le cadre de la Facilité des Paiements Carbone pour le Développement (Carbon Payments for Development (CP4D) Facility) mis en œuvre en coopération avec le Gouvernement Suisse dans le domaine de l'énergie à travers le Pôle Energie Durable du PNUD.

Concrètement, la Facilité CP4D a pour objet d'inciter les investissements privés dans les projets d'atténuation au niveau national à travers un accompagnement technique et financier dans l'identification et le développement de projets carbone du secteur de l'énergie. En contrepartie, les résultats d'atténuation sont transférés (ITMO) au bénéfice du Gouvernement Suisse au titre de l'Article 6.2 de l'Accord de Paris lui permettant ainsi de remplir ses engagements d'atténuation climatique dans le cadre de ses CDN ou autres engagements de neutralité carbone volontaire.

Il s'agira donc pour le PNUD d'inciter les investissements privés dans les projets d'atténuation en Côte d'Ivoire dans le cadre de cette initiative en favorisant l'acceptation de la Côte d'Ivoire dans cette Facilité, et au-delà de jouer le rôle d'intermédiaire de marché entre les initiatives privés nationales et le Gouvernement Suisse.

Actions à réaliser:

-  Faciliter l'acceptation de la Côte d'Ivoire comme pays bénéficiaire de la Facilité CP4D
-  Assurer le rôle d'intermédiaire de marché entre les promoteurs privés de projet carbone, le Gouvernement Ivoirien et le Gouvernement Suisse.

Contrainte	Action à réaliser	Horizon temporel
Besoin d'intermédiaire de marchés crédibles	2.1.1 Faciliter l'acceptation de la Côte d'Ivoire comme pays bénéficiaire de la Facilité CP4D	<i>Court terme</i>
	2.1.2 Intermédier entre les promoteurs privés de projet carbone, le Gouvernement Ivoirien et le Gouvernement Suisse	<i>Moyen/long terme</i>

4.2.2. Appui-Conseil technique indépendant

Contexte: Plusieurs pays à l’instar de la Côte d’Ivoire font l’objet de sollicitations diverses de la part de promoteurs de projet carbone et ne disposent pas de toute l’expertise et/ou de l’expérience nécessaire leur permettant de prendre des décisions informées dans l’intérêt du pays et alignées aux engagements d’atténuation tels que souscrits dans les CDN. A ce titre, les pays devraient disposer d’un Appui-Conseil technique indépendant leur permettant de naviguer avec dextérité les complexités de diverses natures émanant de leur engagement dans les marchés du carbone. C’est particulièrement le cas actuellement de la Côte d’Ivoire qui fait l’objet de convoitises diverses. Le PNUD pourrait donc aisément assumer ce rôle du fait de son expertise mondiale avérée sur les marchés du carbone, mais également du fait de son indépendance et son positionnement comme partenaire stratégique du Gouvernement Ivoirien sur cette thématique. Pour ce faire, un Expert international pourrait être mobilisé afin un appui-conseil en fonction des besoins exprimés par le gouvernement. Par ailleurs, un Expert national pourrait également être mobilisé afin d’apporter un appui conseil et technique continu et permanent parallèlement et en collaboration avec l’Expert international.

Actions à réaliser:

- Apporter un appui-conseil continu et indépendant au Gouvernement Ivoirien en tant que partenaire stratégique sur la finance climatique en général, et les marchés du carbone en particulier.

Contrainte	Action à réaliser	Horizon temporel
Besoin en appui-conseil sur les marchés du carbone	2.2.1. Apporter un appui-conseil continu et indépendant au Gouvernement Ivoirien	Court/Moyen/Long terme